

Monsieur le Président Harbour
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Union européenne vit actuellement une **situation grave** – d'une gravité historique, qui place les décideurs publics que nous sommes, face à des choix déterminants.

Jour après jour nous sommes dans l'action et la décision pour répondre aux défis de la **crise financière et politique** qui secoue l'Europe.

Mais il y a un défi moins immédiat mais tout aussi pressant qui est celui du manque de **croissance** – de la stagnation, voire de la régression économique dans certains pays...

Notre **responsabilité**, est d'être à la hauteur de la triple crise – *financière, politique, et économique* - que traverse l'Europe et de trouver rapidement les solutions pour en sortir.

C'est le message que le **président Barroso** vous a délivré en septembre dernier lors de son discours sur **l'Etat de l'Union**, en insistant à la fois sur la **détermination** et sur la **méthode** – la *méthode communautaire* – qui doit marquer nos actions et notre programme de travail commun.

Notre travail pour les mois à venir doit viser à **mobiliser immédiatement nos réserves** de croissance. Cela nécessite d'être doublement innovants :

- Nous devons innover sur les moyens de créer la croissance, puisque nous ne pouvons plus nous permettre un nouveau plan de relance budgétaire.
- Nous devons aussi innover sur la nature de la croissance, en inventant une nouvelle croissance, plus durable, plus verte, plus équitable et plus riche en emplois.

[SMA]

Nous nous sommes déjà engagés ensemble sur cette voie à travers le **Single Market Act** que je suis venu présenter devant

vous il y a sept mois (13 avril).

Il a déjà recueilli un **engagement fort du Parlement européen** – en particulier le vôtre à la commission IMCO – et je suis heureux de voir qu'il figure maintenant en haut des priorités du **Conseil européen** qui s'engage à son tour à "*tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord, d'ici la fin de 2012, sur les douze propositions prioritaires énoncées dans l'Acte pour le Marché Unique*".

Comme vous le savez, la Commission proposera les **12 mesures prioritaires** dans la réponse à la crise, avant la fin de l'année 2011, à l'exception d'une ou deux qui seront mis sur la table tout début 2012. Nous aurons donc beaucoup à faire ensemble dans les 12 mois à venir.

Je voudrai aujourd'hui faire un focus sur trois des priorités de ce programme de travail – *les services, le commerce électronique, et les marchés publics*.

Mais avant d'y venir, je voulais vous dire que viendra certainement **en 2012 aussi le temps d'ouvrir une 2^{ème} étape** du SMA.

Je serai heureux de revenir vers vous au courant du 1^{er} semestre pour **envisager ensemble quelles pourront en être les priorités**.

Mais ce que je vois déjà de mon côté c'est qu'un de nos objectifs fondamentaux devra être de **veiller à et soutenir encore davantage la bonne mise en œuvre du Marché intérieur par les Etats membres et dans les Etats membres**.

Il s'agira certainement d'aller plus loin dans la gouvernance "soft" du Marché intérieur, à travers la coopération et l'échange des expériences et des idées comme nous l'avons fait ensemble à Cracovie à l'occasion du Forum sur le Marché intérieur. Il s'agira aussi à veiller à la bonne application des règles du Marché intérieur à travers nos outils plus contraignants comme les infractions.

[1^{er} FOCUS: l'économie de services]

De quoi parlons-nous?

La Directive Services couvre aujourd'hui **65% de la totalité des services**.

Quant aux **services non couverts**, ou seulement partiellement, ils font l'objet de cadres réglementaires spécifiques, qui organisent les conditions d'une saine concurrence entre leurs prestataires, dans le respect des obligations de service public éventuelles: services financiers et assurances, transports, énergie, télécommunication et poste.

Restent les services publics non économiques (environ 14%, tels les services régaliens ou l'éducation, qui ne relèvent pas des règles du marché intérieur) ou les services sociaux et de santé (5% environ). Ainsi la législation européenne couvre-t-elle de plus de 90% des services de nature économique.

Voilà la réalité. Sur cette base je souhaite décliner **une politique volontariste et intelligente** en matière de services, sans idéologie, en 4 volets:

Premier volet – c'est aussi ma première priorité : **faire appliquer pleinement et concrètement la Directive Services sur le terrain**. La Commission vient d'ailleurs de décider de déférer devant la Cour, avec demande d'astreintes, les trois derniers pays qui n'ont pas encore transposé intégralement ce texte. Cela requiert aussi de travailler intensément avec les Etats membres pour assurer le bon fonctionnement des **guichets uniques**, ainsi qu'une meilleure **sensibilisation des opérateurs économiques** aux opportunités offertes, comme le soulignent là aussi, les conclusions du Conseil européen.

Naturellement, cette détermination **vaut également pour la 3^{ème} Directive Postale**, dont j'entends assurer tout aussi fermement la transposition effective et la correcte application, en prenant compte aussi les expériences des usagers.

Deuxième volet, **une stratégie ambitieuse d'approfondissement du marché intérieur des services** et de suivi du processus d'évaluation mutuelle de la directive services qui organise des « **tests de performance** » **sectoriels** du marché intérieur des services et ouvre de **nouveaux chantiers** sous la forme d'un examen critique :

- *des exigences relatives à la détention du capital et à la forme juridique* ainsi que *des réserves d'activité* – ces

problématiques concernant en particulier les professions réglementées ;

- des *obligations d'assurance* qui contribuent, sans que leur raison d'être soit toujours évidente, à la fragmentation persistante du marché européen des services.

Les restrictions à la libre prestation de services qui seraient identifiées comme découlant de **conditions injustifiées ou manifestement disproportionnées d'accès à certaines professions** (ou de leur exercice) seront naturellement **examinées dans le cadre de cette stratégie**.

Troisième volet, une **révision ambitieuse de la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles** (initiative-clé de l'AMU). Ce texte contribue déjà à la compétitivité car il **permet d'ores et déjà l'accès à une profession réglementée dans un Etat membre sur le fondement d'une expérience professionnelle suffisante** acquise dans un autre Etat membre. Mais la réforme que je proposerai dans les prochaines semaines ira plus loin :

- en demandant aux Etats membres, dans un souci de *transparence et d'évaluation mutuelle*, d'*indiquer systématiquement les motifs qui conduisent tel ou tel d'entre eux à réglementer l'accès à une profession*;
- en facilitant *l'accès dit « partiel » à une profession réglementée*, organisant ainsi une *saine émulation entre les professionnels qualifiés, dans le respect des prérogatives des Etats membres*.

Quatrième volet, conduire en étroite association avec les collègues concernés de **nouvelles actions concrètes sur les autres dossiers directement pertinents du point de vue des services** et notamment:

- proposer un *plan d'action pour la réalisation d'un véritable marché intérieur du commerce électronique et des services en ligne* que je mettrai sur la table d'ici à la fin de l'année – *j'y reviendrai* ;
- développer et accélérer la *normalisation des services au niveau européen*. C'est une des initiatives-clés de l'AMU qui contribuera à faciliter la prestation transfrontalière de services, notamment de services aux entreprises ;
- travailler sur *le secteur de la distribution*. Dans ce contexte nous voulons aussi regarder comment encadrer les *pratiques déloyales*;

- fixer à un niveau élevé d'ambition le mandat du *Groupe de haut niveau sur les services aux entreprises* en cours de constitution et qui se concentrera sur cinq dimensions-clés des services aux entreprises, afin de déboucher rapidement sur des conclusions opérationnelles.

Sur ce dernier point, comme vous le savez, **les services à l'industrie manufacturière représentent à eux seuls autant d'emplois (37 millions) que l'industrie manufacturière elle-même**. Il est clair dès lors, que l'idée d'une Europe qui verrait son industrie se délocaliser et conserverait des services à haute valeur ajoutée et des activités fortes de R&D est une illusion démentie par les faits.

[2ème FOCUS: le commerce électronique]

Je voudrai vous dire quelques mots de plus sur un domaine de l'économie des services, le commerce électronique.

Je connais l'attachement de votre Commission au développement des services en général, des services aux consommateurs, à l'amélioration du commerce transfrontalier.

En 2010, **seuls 9% de citoyens européens** ont procédé à des achats auprès de fournisseurs établis dans d'autres États membres.

C'est trop peu! C'est un marché immense que nous pourrons voir se développer si nous parvenons à "**démystifier**" ce nouveau mode de consommation et **en faire un endroit sûr** pour nos consommateurs et pour les entreprises.

Toutes ces considérations seront traitées dans la **Communication sur le commerce électronique que nous délivrerons à la fin de l'année ou au tout début de 2012**. Elle s'appuiera naturellement sur les résultats du groupe de travail présidé par M. Arias Echeverria.

Elle présentera la vision de la Commission sur les services en ligne dans le marché intérieur et un plan d'actions.

Elle couvrira un champ large: le commerce électronique des biens et services, mais aussi les services en ligne tels que les réseaux sociaux, les moteurs de recherche, les services d'administration en ligne.

[3ème FOCUS: les marchés publics]

Je vous ai déjà fait part de la réflexion en cours sur la réforme des règles de la commande publique européenne, dont j'ai compris que Marc Tarabella aura plus particulièrement la charge.

a) Que voulons nous faire dans le cadre de la réforme générale?

- En premier lieu, la **simplification des procédures**: il s'agit là de l'objectif n° 1 de la réforme. A cette fin nous pourrions notamment envisager:
 - une généralisation de la **procédure négociée** avec publication préalable: celle-ci constitue un excellent moyen pour permettre aux pouvoirs publics d'acheter des biens et des services réellement adaptés à leurs besoins spécifiques; cette procédure pourrait être accompagnée des garde-fous nécessaires au respect des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement.
 - une **réduction drastique de la documentation**:
 - ⇒ il me paraît excessif que les entreprises doivent fournir, parfois – et nous voyons ceci régulièrement en pratique – plus d'une vingtaine de documents - émanant d'autorités diverses et souvent payants – pour un seul appel d'offres;
 - ⇒ c'est pourquoi l'on pourrait remplacer cette documentation par des **déclarations solennelles** des entrepreneurs. Seul le soumissionnaire gagnant se verrait exiger des certificats en bonne et due forme.
 - enfin, un renforcement et un développement de la **numérisation des marchés publics**. Il s'agit d'un autre vecteur essentiel de simplification. L'on pourrait rendre le recours à l'électronique obligatoire dans certains cas; ceci afin de faire de l'électronique – au lieu du papier – la méthode standard ou par défaut, à l'instar du courriel pour les communications écrites personnelles.

Toutes ces mesures contribueraient à une **réduction de la charge administrative**, et cela, tant des pouvoirs adjudicateurs que des entreprises, notamment les PME.

- S'agissant spécifiquement **des PME**, je suis favorable à **l'interdiction des exigences disproportionnées** imposées aux opérateurs économiques en termes de **capacité financière**. Je veux donc établir un niveau de chiffre d'affaires maximal qui pourra être exigé d'une entreprise en tant que preuve de sa capacité à exécuter un marché.

Je réfléchis aussi à une éventuelle **obligation d'allotissement**.

- Après la simplification, je souhaite améliorer le cadre juridique actuel afin de le rendre plus favorable à la **poursuite des objectifs sociétaux** de la stratégie Europe 2020, à savoir l'environnement, l'inclusion sociale et l'innovation.

Je ne veux toutefois pas accroître la charge administrative pour les pouvoirs adjudicateurs. J'ai aussi pris bonne note des fortes oppositions, notamment dans le cadre de la consultation publique, à l'idée d'imposer des obligations "what to buy" allant à l'encontre de l'objectif de simplification.

- Je réfléchis donc aux mesures suivantes:
 - le renforcement de l'évaluation du "**life-cycle cost**" qui encourage les autorités publiques à apprécier le cycle de vie complet des produits dans le cadre de leurs achats;
 - la clarification des possibilités pour les pouvoirs adjudicateurs de prendre en compte le **procédé de production**. Ceci permettrait aux Etats membres et autorités contractantes de tenir notamment compte des conditions de travail du personnel, du respect du salaire minimum, des conventions collectives et des conventions de l'OIT.

En outre, concernant plus spécifiquement **l'innovation**, je considère qu'il est essentiel de la soutenir davantage. C'est pourquoi nous envisageons la mise en place d'une nouvelle **procédure de partenariat** visant spécifiquement l'achat de produits innovants par les autorités adjudicatrices.

- b) Je veux aussi dire un mot de notre future directive **concessions**, qui pour moi représente une de nos actions avec le plus de potentiel concret et immédiat en termes d'**efficacité**

et de croissance au sein du marché intérieur.

J'entends les préoccupations qui vous animent.

Il ne s'agit pas de créer des procédures pour avoir des procédures. **Mais les principes du Traité suffisent-elles aujourd'hui?** Non. *Elles créent de la jurisprudence* - nous avons eu 25 arrêts de la Cour ces dernières années – *mais elles ne créent pas un **marché intérieur**.*

Je proposerai un **cadre léger**, mais efficace afin :

- d'apporter de la **sécurité**, de l'**autonomie** et de la **flexibilité pour les pouvoirs locaux**. Contrairement à l'idée que cultivent certains à l'égard de cette initiative, *aucune autorité publique ne sera obligée à externaliser ses missions de services publics*. Au contraire, elles se verront sécurisées dans leurs choix d'organisation, qu'il s'agisse d'une régie ou de coopération publique-publique, ou d'une externalisation.
- de garantir **de la visibilité et de l'accès aux marchés pour les entreprises**, et notamment les **PMEs** qui sont les premières à souffrir de l'opacité ou des discriminations là où elles existent aujourd'hui.

Je le dis sans ambiguïté, nous avons aussi besoin de ce cadre juridique pour lutter contre la **corruption** et le **détournement du droit**. *Pouvons-nous fermer les yeux et prétendre que ces pratiques n'existent pas dans ce domaine?* Non, pour ma part je ne le ferai pas.

Dans tout cela, il s'agit aussi bien sûr d'une mesure qui peut permettre d'améliorer l'**efficacité de la dépense publique**. Le dire n'est pas un tabou, et dans la situation actuelle ce n'est pas la moindre des considérations.

Ce n'est pas vrai que ce type de contrats ne sert à rien. Aujourd'hui, **50%** des services dans le domaine de déchets dans l'UE sont prestés sur la base de concessions. Et très clairement, nous voyons que **là ou de bonnes règles sont en place, ces contrats se développent**. L'exemple de la **France** est souvent cité puisqu'il y a plus de 10 000 concessions d'une valeur totale de 80 milliards d'euro, mais l'**Espagne**, le **Portugal** et la **Pologne** sont aussi de bons exemples.

c) Enfin, **l'initiative sur les marchés publics internationaux** - plusieurs d'entre vous m'ont alerté de problèmes de concurrence déloyale rencontrés sur des marchés publics européens et le manque de symétrie dans l'accès aux marchés étrangers.

Nous devons agir pour lutter contre ces cas encore trop nombreux. Cela ne veut pas dire être protectionniste, mais mettre en avant le principe de réciprocité, pour que l'Europe ne soit plus naïve dans la réalité des échanges économiques internationaux.

Je ferai avec mon collègue Karel De Gucht, une proposition de règlement qui dotera l'UE d'un instrument simple et clair afin de donner une sécurité juridique à nos acheteurs et aux entreprises - *tant européennes qu'étrangères* - en reflétant dans notre droit nos engagements internationaux.

CONCLUSION

Vous en conviendrez nous sommes engagés dans un **travail exigeant**, mais qui a l'avantage d'être un travail collectif.

Nous devons maintenir le rythme afin de répondre à la crise qui nous touche actuellement. Ce qui intéresse les Européens, c'est le produit fini, c'est que les propositions que nous faisons soient adoptées, et mises en œuvre dans l'ensemble de l'Union européenne. Cela implique l'engagement plein et entier des co-législateurs.

Notre ambition commune doit être de marquer l'année 2012 de notre réussite, et fêter de manière enthousiaste les **20 ans de la création du marché unique**.

A l'instar du Forum de Cracovie, je vous voudrais organiser fin 2012 une 'Single Market Week', avec votre soutien, dont les événements se déclineront dans chaque Etat membre.

Je sais pouvoir compter sur votre travail pour mener à bien toutes ces réformes.